



DECLARATION FSU CTA du 25 juin 2012

Ce CTA se tient trop tôt, car nous ne connaissons pas les ajustements de structure pour le 2nd degré, contrairement à l'année précédente.

Lors du précédent CTA sur les créations/suppressions de postes, il avait été acté un petit nombre de créations, certes insuffisant, mais qui pouvait laisser espérer à certains enseignants l'obtention d'un poste fixe. Or, nous avons découvert que pour au moins l'un d'entre eux, il n'a pas été mis au mouvement. Nous réclamons une vérification de la mise au mouvement de tous les postes créés lors du précédent CTA. Cela pose par ailleurs un certain nombre de questions :

- Les créations de postes décidées en CTA engagent-elles l'administration académique comme elle le fait pour les suppressions de postes ? Suppressions qui sont d'ailleurs toujours supérieures aux demandes du ministère...

- Si des décisions contredisant celles acceptées par l'administration en CTA interviennent ultérieurement, quel est alors le rôle du CTA ? Des représentants des personnels ?

Nous souhaitons que tout ceci ne soit qu'un malheureux oubli de l'administration et que le poste soit réinjecté dans la discipline concernée dès maintenant, pour permettre l'affectation d'un collègue sur poste fixe.

Bien que notre demande d'audience concernant les supports de stagiaires ait été acceptée, et que l'administration rectorale nous ait écoutés attentivement, sans rien changer sur le fond, nous contestons toujours le fait que les stagiaires soient affectés pour les $\frac{3}{4}$ d'entre eux sur des postes fixes (les berceaux représentent l'équivalent de 100 postes fixes), avec comme première conséquence un blocage quasi complet du mouvement intra 2012. Nous regrettons que l'administration applique les consignes ministérielles de manière très restrictive, car rien n'empêchait d'affecter les stagiaires sur des BMP. Nous demandons que les 3 heures dégagées par la diminution du service des stagiaires soient affectées sur des BMP et non transformées en HSA. Nous appellerons tous les enseignants à refuser ces HSA.

Concernant la dotation des AED, nous constatons qu'elle est globalement identique à celle de l'an dernier, ce qui semble normal au vu de la prévision d'effectifs pour la rentrée 2012, effectifs quasiment constants par rapport à l'année scolaire 2011-2012. Nous demandons néanmoins qu'une possibilité d'ajustement à la hausse soit possible en cas d'effectifs élèves supplémentaires dans un établissement à la rentrée scolaire.

Nous rappelons également notre opposition à un recrutement local des personnels AED et un retour à un recrutement par le rectorat, nous demandons les mêmes droits pour ces personnels que les personnels titulaires de l'Education Nationale. Le SNES-FSU réclame un statut amélioré d'étudiant-surveillant et dans l'immédiat exige une amélioration du statut d'AED réservé prioritairement aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle ou une préparation à un concours. Exercer des fonctions d'AED doit être un véritable tremplin pour accéder à un emploi au sein de l'EN.

Depuis la rénovation de la voie professionnelle dénoncée dès son origine par le SNUEP-FSU, le Ministère a souhaité renforcer la part du CCF dans l'obtention du diplôme de BAC Pro. L'accentuation de la place du CCF s'est transformée en une généralisation puisque la part du CCF représente environ 90% de l'évaluation des diplômes de l'enseignement professionnel ; quasiment toutes les disciplines et toutes les formations sont dorénavant concernées.

Devant l'absence d'évaluation du dispositif par le Ministère, notre syndicat a procédé à sa propre enquête nationale publiée au mois de juin 2012 d'où il ressort que nos collègues estiment dans de très larges proportions, autour de 80% d'entre eux, que le CCF est une régression dans les modalités d'évaluations, qu'il permet d'augmenter les notes des élèves à l'examen, qu'il a dégradé la reconnaissance des diplômes, enfin ils considèrent que le niveau des lauréats du baccalauréat professionnel régresse, régression à corrélérer avec la disparition d'une année de formation, conséquence directe de la fusion BEP-BAC PRO.

De plus, les PLP jugent peu satisfaisantes les modalités concrètes de réalisation des CCF qui se traduisent par des difficultés ou des impossibilités de mettre en œuvre les consignes ministérielles. En outre, les nombreuses heures consacrées au passage des CCF dégradent d'autant le volume horaire consacré aux apprentissages. Les PLP restent extrêmement dubitatifs, dans leur quasi totalité, quant à l'idée de concevoir et d'organiser les épreuves puis d'évaluer ses propres élèves pour la délivrance d'un diplôme national.

Enfin on ne peut passer sous silence les disparités dans l'application du décret n°2010-du 26 août 2010, instituant une indemnité au bénéfice des enseignants chargés de l'évaluation en cours de formation des diplômés de la voie professionnelle. Malgré la volonté de transparence des services rectoraux, nous dénonçons les disparités entre les académies et entre les établissements. En conséquence, nous demandons que les documents ou supports utilisés pour le versement de ces indemnités soient complétés de manière contradictoire et non pas laissés à la discrétion des seuls chefs d'établissement.

Pour toutes ces raisons nous souhaitons le rétablissement pour une grande majorité de disciplines d'enseignement, d'épreuves terminales ponctuelles, seules garantes de l'équité et du caractère national des diplômes. Par ailleurs, nous réclamons le réexamen complet des conditions d'une épreuve de rattrapage pour le baccalauréat professionnel.

La FSU Auvergne prend acte de la dotation de 25 postes d'enseignants pour les écoles de l'académie à la rentrée 2012. Elle s'interroge néanmoins sur la volonté de dialogue social de la part de l'administration de l'Education Nationale et la place qu'elle reconnaît aux instances de concertation à la suite des informations circulant depuis vendredi 22 sur la répartition des 25 postes effectuée avant la tenue du CTA.

Dans l'immédiat, les élus FSU en CTSD dans les 4 départements vont s'attacher à obtenir les ouvertures de classes et l'annulation des fermetures, nécessaires au bon fonctionnement du Service Public dès la rentrée 2012.

Par ailleurs, chacune des sections départementales du SNUipp/FSU intervient auprès de la Rectrice et auprès des Préfets pour demander, dans le cadre du renouvellement, annoncé récemment par le premier ministre, des 14000 Emplois de Vie Scolaire sous Contrats Uniques d'Insertion, chargés des missions d'aide administrative et(ou) d'accompagnement des élèves en situation de handicap, la priorité de recrutement pour les personnels déjà en poste.

Concernant toujours les mesures prises dans le cadre du budget 2012, la FSU demande un complément d'information sur les 46 moyens « intervenants et assistants langues » supprimés dans l'Académie en plus des 95 emplois PE.

Elle exige que tous les contractuels exerçant dans l'académie sur ces supports financiers puissent faire l'objet d'un reclassement et dénonce toute procédure de licenciement à leur encontre.

Conscients de l'état des besoins, au regard de tant d'années de suppressions d'emplois, pour le premier degré, la FSU revendiquera leur réelle prise en compte dans le cadre de la concertation qui va s'ouvrir pour l'élaboration de la loi de programmation.

Cela concerne l'ensemble des domaines:

- le taux d'encadrement et notamment en maternelle,
- le « plus de maîtres que de classes » pour le travail d'équipe et l'aide aux élèves en difficulté,
- la reconstitution des RASED,
- le remplacement des collègues en congé et en formation,
- le fonctionnement et la direction d'école
- la scolarisation de tous les élèves à besoins particuliers